

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT Val d'Oise - CANTON L'Isle-Adam – COMMUNE Asnières-sur-Oise

## DÉCISION DU MAIRE N°005/2024

DÉBLOCAGE DES FONDS D'UN EMPRUNT SUR 30 ANS  
POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA ZONE SUD  
PPI 2022-2026

Le Maire de la Commune d'Asnières-sur-Oise

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

**Vu** la délibération du 06 janvier 2023 rendu exécutoire suite à dépôt en préfecture de Cergy le 10 janvier 2023, donnant au Maire délégation, notamment celles relatives à l'alinéa 3, pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget 2024 et le Plan Pluriannuel 2022-2026, délibéré et approuvé en séance du 21 mars 2022 ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** de solliciter le déblocage des fonds auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France, Direction Régionale de Cergy-Pontoise, 26 quai de la Rapée – 75012 PARIS, d'un prêt de **1 600 000 € afin de financer l'acquisition du terrain de la Zone Sud prévu dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement 2022-2026.**

**ARTICLE 2 :** le prêt est souscrit aux conditions suivantes :

- Durée : 30 ans
- Taux : 1,73 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts 360/360
- Amortissement du capital progressif : échéances constantes
- Remboursement anticipé : possible aux dates d'échéances, minimum 20 % du capital dû, contre paiement d'une indemnité dont le calcul est mentionné dans le contrat
- Déblocage des fonds : le 15 avril 2024
- Commission d'engagement : néant

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera transcrit sur le registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise
- SGC de Garges-lès-Gonesse

Fait à Asnières-sur-Oise, le 15 avril 2024

Le Maire

Eric THERRY

